

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul-de-Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – G. TETIN - C. ORIOL - JF SAIDI
E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – L. GRATTAROLY - D. BONZY

EXCUSES :

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : XXX
Convocation du 24/11/2022

OBJET : JEUNESSE
TARIFS DU SEJOUR HIVER 2023 DU LOCAL DES JEUNES

Madame Valérie Cazaux annonce que le Local des Jeunes proposera pour l'année 2023, en complément des activités régulières, un séjour d'hiver du 06 au 10 Février à Rencurel. Ce séjour aura lieu si le contexte sanitaire permet de l'organiser.

Le projet pédagogique de ce séjour est joint à la présente délibération ainsi que la grille tarifaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Mme Valérie CAZAUX,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (à l'unanimité ou par ... voix pour, ... contre et abstention) :

- ADOPTE les tarifs du séjour d'hiver 2023 du local des jeunes ainsi que le projet pédagogique tels que présentés en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Le

Détail des votes :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :